



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1232

Signature d'une convention de financement et attribution d'une subvention d'investissement à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour diverses opérations patrimoniales pour la Cité Scolaire Internationale, Lyon 7e - Opération 07223002 "Cité Internationale - Participation Ville aux travaux (SE)"

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1232 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES POUR DIVERSES OPERATIONS PATRIMONIALES POUR LA CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE, LYON 7E - OPERATION 07223002 "CITE INTERNATIONALE - PARTICIPATION VILLE AUX TRAVAUX (SE)" (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Cité Scolaire Internationale (CSI) est un établissement public qui scolarise des élèves français et étrangers de 6 à 20 ans, accueillant aujourd'hui 545 élèves d'école élémentaire.

Par convention tripartite approuvée le 21 avril 2010 et par convention tripartite approuvée le 14 novembre 2016, conclues entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, et respectivement approuvées par la délibération n° 2009/1924 du 16 novembre 2009 et par la délibération n°2016/2571 du 14 novembre 2016, les trois signataires ont fixé les conditions dans lesquelles s'exercent leurs responsabilités à l'égard de la Cité Scolaire Internationale ainsi que les modalités de participations financières respectives pour le fonctionnement et l'investissement de cet établissement public. En matière d'investissement immobilier, la Ville de Lyon s'est engagée conventionnellement à participer au financement des travaux engagés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, propriétaire du bâtiment.

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Cité scolaire internationale – Participation financière aux travaux et extension ».

Par délibération n° 2021/xxx du 18 novembre 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme n° 00006.

Il s'agit aujourd'hui de préciser le type de travaux et le montant des dépenses :

### **1- Accessibilité**

Montant de l'opération : 950 000 €TTC pour mettre la CSI en conformité aux règles d'accessibilité. Les travaux ont été achevés en mars 2018.

### **2- Sécurisation**

Montant de l'opération : 600 000 €TTC pour renforcer les clôtures, assurer une mise en sécurité rapide au niveau de l'entrée principale et développer une alarme audible en tout point de la CSI. L'alarme a été réalisée en février 2018, les autres travaux ont été finalisés au printemps 2019.

### **3- Faux-plafonds et luminaires**

Montant de l'opération : 660 000 €TTC. Les travaux ont été finalisés en 2020.

### **4- Réfection de l'étanchéité et isolation des toitures du bâtiment principal**

Montant de l'opération : 1 000 000 €TTC. Le début des travaux a eu lieu en juin 2019 et sont terminés.

Les travaux sont estimés à 3 210 000 € TTC. La prise en charge des dépenses d'investissement est assurée par la collectivité pilote, la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les travaux ont également été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La convention spécifique de financement prévoit, en retour et en sa qualité de collectivité partenaire, une participation financière de la Ville de Lyon calculée au prorata des élèves de l'école élémentaire scolarisés à la CSI et affectés dans des bâtiments à usage commun. La Cité Scolaire Internationale accueillait 545 élèves d'école élémentaire en 2018. Au regard du montant estimatif des travaux, cette participation financière est évaluée à 625 635,81 € selon le calcul précisé dans la convention annexée et sur une base HT majorée d'une compensation de l'écart entre TVA et FCTVA supporté par la collectivité pilote. Un premier versement de 223 167,85 € a été réalisé le 2 avril 2019, reste à payer 402 467,96 €

Je vous propose donc d'approuver la convention spécifique de financement établie avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon et d'allouer à la Région Auvergne-Rhône-Alpes une participation financière de 402 467,96 € afin de contribuer au financement de ces diverses opérations patrimoniales pour la Cité Scolaire Internationale.

Vu la délibération n° 2016/2571 et la convention en cours de validité entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, en particulier son article 6-1 « Investissements immobiliers » ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/xxxx du 18 novembre 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

## **DELIBERE**

- 1- La convention spécifique de financement établie entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, relative au versement par la Ville de Lyon d'une participation financière de 402 467,96 € pour diverses opérations patrimoniales pour la Cité Scolaire Internationale, est approuvée.

- 2- Une subvention d'investissement de 402 467,96 € est allouée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue de diverses opérations patrimoniales pour la Cité Scolaire Internationale.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Le versement de la subvention d'équipement s'inscrit dans l'opération n° 07223002 « Cité Internationale – Participation Ville aux travaux (SE) », financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 » n° 2015-1 programme n° 00006.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits et à inscrire au budget de la Ville de Lyon AP 2015-1, programme 00006, opération 07223002 et seront imputées sur le chapitre 204, fonction 212 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant :
  - Antérieur : 223 167,85 € déjà réalisé ;
  - 2022 : 201 233,98 €;
  - 2023 : 201 233,98 €

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET